

M^r et M^{me} Pellizzoni ch
7 avenue du Carmel
6240 Beauséclit

objet: Domaine Charlot

Monsieur Lafere
Service de l'urbanisme
33 bd général Ledere
06240 Beauséclit

Beauséclit le 26/3/2009

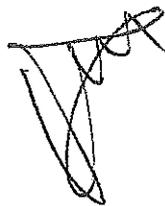
Monsieur,

Suite à notre entretien du 12/3/2009 concernant le domaine Charlot dont la ville de Beauséclit est devenue propriétaire, nous nous êtes assurés quant au devenir de cette belle propriété à savoir: que vous respecterez le site dans l'état actuel et de ne pas le laisser tomber dans l'insalubrité.

Nous nous avez fait part qu'un courrier nous serait adressé pour confirmer vos affirmations.

Nous sommes toujours dans l'attente de cette lettre et vous prions de bien vouloir nous l'adresser le plus rapidement possible.

En vous remerciant, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Pellizzoni



*Michel LEFEVRE
Adjoint au Maire
Délégué à l'urbanisme*



Affaire suivie par Bernadette BERTHOUX

Tél. : 0493783664

Courriel : urbanisme.beausoleil@wanadoo.fr

Objet : domaine Charlot
Votre courrier en date du 26 mars 2009

Le 2 avril 2009

*Monsieur et Madame PELLIZZONI
7, avenue du Carnier
06240 BEAUSOLEIL*

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier cité en objet qui a retenu toute mon attention.

Très heureux d'avoir pu vous rassurer lors de notre entrevue au service urbanisme quant au devenir du « domaine Charlot », en vous confiant quel était mon avis sur l'avenir de cette propriété. Néanmoins, je ne peux m'engager au nom du Conseil Municipal sur des décisions collégiales qui seront votées en séances.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

*Michel LEFEVRE
Adjoint au Maire
Délégué à l'urbanisme*

Monsieur et M^{me} Pellizzoni
7 av du Commerce
06240 Beausoleil

Monsieur le Maire de Beausoleil
M^{re} Spinelli

Beausoleil le 6/6/2009

Monsieur le Maire,

Le 26/3/2009 j'ai soumis à M^{re} Lefèvre qui est adjoint au service de l'Urbanisme une lettre concernant la Doname Charlot dont la ville de Beausoleil est devenue propriétaire, pour nous assurer par écrit que cette propriété ne serait pas modifiée, comme vous mêmes vous l'avez précisé verbalement lors de la dernière réunion publique du Conseil Municipal.

J'ai pu comprendre que vous êtes ouvert au public pour toutes les questions que celui-ci est en droit de demander.

Je sollicite de votre part une lettre me confirmant l'engagement que vous avez pris, non seulement présentement mais dans les années futures.

C'est comme le dit le proverbe « Les paroles s'envolent et les écrits restent ».

Dans l'attente d'un prochain courrier, je vous prie d'agréer
Monsieur le Maire, mes salutations distinguées
JCH Pellizzoni Si

M^r et M^{me} de Pellizzoni
7 avenue du Carnier
06040 Beausoleil

et: Domaine Charlot

Monsieur le Maire de Beausoleil
Monsieur Spinelli

Beausoleil, le 11/4/2009

Monsieur le Maire,

En date du 5/4/2009 nous vous avons adressé
un courrier en recommandé simple.

A ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse
quant aux inquiétudes et aux questions que nous nous posons au sujet
du "Domaine Charlot".

Veillez trouver ci joint photocopie de cette lettre,
bien que sachant que cette affaire doit passer en Conseil
municipal, c'est quand même vous qui avez le pouvoir de
décision.

C'est dans l'attente, d'une réponse diligente, que nous vous
prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées

 M^r Pellizzoni

Destinataire

Monsieur Daniel
10 rue de la République
92400 Courcouronnes



LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 028 693 8789 6



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

Monsieur Gilles
7 Avenue de la Paix
06240 Bédoin

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

■ SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS)

■ Le site internet : www.laposte.fr/csuivi

■ Le service vocal interactif : N° Crystal 0 969 397 398 (prix d'un appel local depuis une ligne fixe France Télécom)

SGR2 V7 D76 4A - NS6205 - 02/09

16H

Date : Prix : CRBT :
14.04.09 4,30 EUR 1

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

RCS PARIS 356 000 000

M^r et M^{me} Pellizzoni
avenue du Carmel
6240 Beauséjour

Monsieur Spindler
Nani de Beauséjour

Beauséjour le 21/5/2009

Monsieur le Nani,

A deux reprises nous vous avons adressé en date
du 6/4/2009 et en date du 11/4/2009 deux courriers
recommandés concernant vos inquiétudes par rapport au
"Domaine Charlot".

Dernièrement nous avons été voir votre secrétaire
à ce sujet, il nous a été répondu que M^{me} Lefevre nous
avait écrit, mais cette réponse pour nous n'est pas
suffisante.

Nous insistons pour avoir de votre part une
réponse écrite sur l'engagement que vous avez pris lors
de la réunion du Conseil Municipal Public.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer,
Monsieur le Nani, nos salutations distinguées.
Pellizzoni

P.S. photocopies des 2 lettres recommandées
voir l'encadré souligné.

Destinataire

M^{me} SPINELLI
MAIRE DE BEAUSOLEIL
MAIRIE DE BEAUSOLEIL
06240 BEAUSOLEIL



LA POSTE

Numéro de l'envoi: 1B 002 516 3817 5



RECOMMANDÉ SANS AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

[Empty box for recipient address]

M^{me} BOTTIN
7 AV DU CARNIER
7
06240 BEAUSOLEIL

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée Suivie ou le motif de non-distribution.

4 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35€ TTC + prix d'un SMS)
- Le site internet : www.laposte.fr/csuiivi
- Le service vocal interactif : N° Indigo 0 820 80 3000 (0,12€ TTC/mn)
- Le minitel : 3614 CSUIVI (0,019€ TTC à la connexion + 0,06€ TTC/mn)

SGR1 V5 - PTC 6 - 20090758111 - 09/08

06240 BEAUSOLEIL 16H

Date: 25/05/09 Prix: 3,36EUR CRBT: L

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.

Les conditions générales de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

RCS PARIS 356 000 000



VILLE DE BEAUSOLEIL

Beausoleil, le 13 juillet 2009

Gérard SPINELLI

Maire de Beausoleil

Conseiller Général des Alpes-Maritimes

1^{er} Vice-Président de la Communauté de la Riviera Française

Président de la Mission Locale EST 06

Nos réf. : GS/NC/02-07-09

Madame et Monsieur PELLIZZONI

7, Avenue du Carnier

06240 BEAUSOLEIL

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 25 mai 2009, vous avez bien voulu attirer mon attention sur le projet du Domaine Charlot, sis 42, Avenue Maréchal Foch, 4 avenue du Carnier, 1 montée Oradour sur Glane et 23 escalier Tivoli à Beausoleil.

Vous souhaitez des informations sur ce projet. Aussi, j'ai le plaisir de vous communiquer la situation de ce dossier. Le projet initial d'aménagement de cette propriété, consiste en la création d'un équipement public à vocation intercommunal et à caractère socioculturel.

Une réflexion prospective menée sur l'aménagement de ce bien ouvre l'opportunité de l'affecter à une autre destination d'intérêt général.

La nécessité de favoriser le développement économique sur notre territoire, source de création d'emploi, rend primordial le soutien à la création d'entreprises. Ainsi, ce bâtiment pourrait héberger une structure d'accueil et d'appui des jeunes créateurs d'entreprises, destinée à favoriser leur développement et leur insertion à moyen terme dans le tissu économique local.

Ce projet fait suite à l'étude de la Jeune Chambre de Commerce de Menton Roquebrune-Cap-Martin proposant d'implanter une pépinière d'entreprises sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (C.A.R.F.).

Le bâti principal du domaine Charlot pourrait faire l'objet d'un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans au profit de la C.A.R.F. qui assurerait la charge financière des travaux de réhabilitation et d'aménagement des locaux et la gestion directe ou déléguée de la pépinière d'entreprises.

.../...

La Commune se réserverait l'usage du premier étage de la Villa (à l'exclusion d'une salle de réunion partagée avec les entreprises accueillies dans la pépinière) et des jardins du domaine, pour y réaliser des réceptions, conférences, ou expositions. Cette mise à disposition interviendrait comme une charge déductible du loyer à verser par la C.A.R.F.

Le Conseil Municipal du 4 juin dernier a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil Communautaire de la C.A.R.F. le projet de création d'une pépinière d'entreprises sur le domaine Charlot. Ce projet, dont la maîtrise d'ouvrage sera confiée à la C.A.R.F., sera conditionné par la mise en œuvre d'un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans sur une partie de la propriété communale précitée. La modification de la destination d'aménagement du Domaine Charlot ne sera effectuée, par délibération ultérieure, qu'à la condition d'une acceptation par la C.A.R.F. du portage de l'opération et du constat de sa faisabilité.

J'espère que toutes ces informations répondront à vos interrogations. Les services Municipaux se tiennent à votre disposition pour tout élément complémentaire que vous jugeriez utile sur l'avancement de ce projet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Mme Pellizzoni de
7 av de Cornier
26240 Beausoleil

Monsieur De Stefanis
1er Adjoint
Mairie de Beausoleil

Beausoleil le 25/1/2010

Monsieur,

La Mairie étant propriétaire du Domaine Charlot, à ce jour et à ma connaissance, aucun entretien n'a été effectué, à savoir le jardin et les arbustes qui descendent sur le passage des escaliers Oradour / glane, et qui bientôt vont empêcher les passants d'emprunter une partie de ces escaliers.

Je pense qu'il est du devoir de la Mairie en tant que propriétaire de donner l'exemple à ses concitoyens.

Récemment j'ai signalé au service technique qui doit vous en informer.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le 1er Adjoint, mes respectueuses salutations,

Mme Pellizzoni

PS : ne voyez pas de ma part une agressivité mais simplement une contribuable soucieuse de l'environnement.

----- Message transféré -----

Sujet :Re: Domaine Charlot Beausoleil

Date :Mon, 18 Jul 2016 14:08:06 +0100

De :Etienne MARKT <etienne.markt@culture.gouv.fr>

Organisation :DRAC PACA/STAP06

Pour :Simone PELLIZZONI <simone.pellizzoni@sfr.fr>

Copie à :"E.MARKT-Télém@c" <etienne.markt@culture.gouv.fr>

Bonjour Madame PELLIZZONI,

Le "Domaine Charlot" ne fait l'objet d'aucune protection monument historique, mais est situé en site inscrit, ce qui me permet de m'opposer à toute démolition quand le caractère patrimonial d'un édifice est avéré.

La commune de Beausoleil souhaiterait mettre en valeur ce beau domaine, mais j'ignore à quel stade en sont les réflexions.

Je n'ai pas plus d'informations sur cette propriété.

Bien cordialement,

Etienne MARKT

Architecte des Bâtiments de France

Adjoint au Chef du Service Territorial

de l'Architecture et du Patrimoine des Alpes Maritimes

Tel : 04 93 16 59 27

Simone PELLIZZONI a écrit :

Monsieur,

issue d'une vieille famille Beausoleilloise, je suis domiciliée au 7 av du Carnier, face au "Domaine Charlot", dont la Mairie de Beausoleil est devenue propriétaire en 2008.

Cette demeure se situe aux 42 av Maréchal Foch, 4 av du Carnier, 1 montée Oradour s/glane et 23 escalier Tivoli. (voir <https://goo.gl/maps/fNmpg62ss6E2>)

Les habitants du quartier et moi-même nous interrogeons quant à l'avenir de ce bâtiment, car il ne semble plus entretenu. Ainsi, nous aimerions savoir si:

- ce domaine est toujours protégé par les Bâtiments de France ?
- un projet de réhabilitation est prévu ?
- si la Mairie est tenue du bon entretien de celui-ci ?

En effet, il ne s'agirait pas de laisser cette belle demeure se dégrader -volontairement- au point de la déclarer "menaçant ruine", notre commune ayant vu exploser les projets immobiliers luxueux ostentatoires ces dernières années !

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Ch^{re} M^{re} de Pellegroni
7 av du Cormier
95240 Beauséclat

M^r Michel Lefèvre
service urbanisme
Mairie de Beauséclat

Beauséclat le 11/12/2018

Monsieur,

En date du 11/12/2018 o'été dire un demandeur
j'ai été interpellé par un incident survenu au 7 av.
du Cormier qui se situe le Domaine Charlot, en
effet un nuage de fumée s'étant dégagé dans le
jardin de ce domaine, nous avons pu constater que
des gamins de 11 à 12 ans ont pu pénétrer pour
commettre des lésés.

Je suis descendue dans les escaliers situés/s glans
dans cette petite maison qui à l'époque était occupée
par une dame avec son fils, il y a plusieurs années;
la porte d'entrée avait barreaux dont les vitres ont été
cassés, j'ai gravi les 3 escaliers pour y accéder et
j'ai pu voir par l'interne 1 mètre avec des objets
flous ce qui m'a fait penser à un squat.

Cette maison ancienne ne pourrait elle pas
être rénové d'autant plus qu'il y a une belle terrasse
qui donne sur le jardin.

Que compte faire le maire de ce domaine
qui a plus de 130 ans et qui d'après certains

TSVP

uniquement se nommait la Ville Chêne,
Ce domaine a une histoire qu'il faut
à tout prix conserver d'autant plus qu'à
Beauséjour il y a maintenant très peu de
bâtimens qui sont ce passé, avec tout l'urbanisme
qui est en fonction depuis quelques années.

Ce domaine avec son jardin est à
privileger.

Il faudrait mettre un gardien dans
les lieux pour empêcher toute dégradation.

Je compte sur vous pour me donner
avec précision tous les éléments pour la
conservation de ce bâtiment magnifique.

La famille Betten qui a vendu faisait
partie de notre appartenance.

Dans l'attente d'une réponse de votre
part, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations
distinguées.

M^{re} Pellizzoni

049341 n. SF.
Cantat



VILLE DE BEAUSOLEIL

Martine PEREZ

*Adjointe au Maire
Déléguée au Patrimoine*

Beausoleil, le 14 mars 2018

Service Patrimoine
Affaire suivie par : Olivier COURTAT
☎ 04 93 41 71 55

Monsieur et Madame PELLIZZONI
7 avenue du Carnier
06240 BEAUSOLEIL

Nos Réf. : MP/OC/FV/2018 - 031

Objet : Sécurisation du Domaine Charlot

Madame, Monsieur,

J'accuse bonne réception de votre courrier par lequel vous me faites part de vos remarques sur les problèmes de sécurité du Domaine Charlot sis à Beausoleil, 1 montée Oradour sur Glane, propriété de la Commune et vous en remercie.

J'ai pris bonne note que les vitres de la porte de la dépendance située au niveau de l'avenue du Carnier sont cassées et qu'il y a un risque d'occupation irrégulière.

J'ai donc demandé aux services techniques municipaux de faire le nécessaire afin de sécuriser cet emplacement dans les meilleurs délais.

S'agissant du devenir du site, je vous informe qu'une réflexion est actuellement menée afin de valoriser cette magnifique propriété.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Mme et M. Pellizzoni de
7 av du Carme
06240 Beausoleil

synt: sécurisation du
Domaine Cherlot.

M. le Maire de Beausoleil
M. Spinelli
Mairie de Beausoleil

Beausoleil le 25/4/2018.

Monsieur le Maire,

Au suite de notre appel téléphonique de ce jour c
synt de la sécurisation du Domaine Cherlot, à savoir
le squat qui s'est produit dans la soirée de Dimanche
22/4/2018 dont la petite dépendance du n°4 a été
occupée (et dont la cheminée du toit s'est activée.) par
des jeunes gens que nous avons interpellés. Le lendemain
c'est à dire le 23/4/2018 nous en avons fait part à
la police municipale de Beausoleil, car le Dimanche
la police nationale de Nenton n'a pu faire le nécessaire

A la suite de cet incident dans la soirée
du 22/4/2018 nous avons reçu des projectiles d'orange
qui nous ont touchés et dans notre jardin que nous avons
signalés. Il nous a été conseillé par la
police municipale de déposer une main courante à
la police nationale.

Donc ce matin c'est à dire le 25/4/2018 à 10h
nous nous sommes rendus à la police nationale, il y avait
déjà 1 personne qui attendait à l'extérieur pour être reçu

elle nous a dit que cela faisait 1/2h qu'elle attendait
meus sommes retournés chez nous, mais ne que
nous avons reçu dans la nuit du 24/1/2018 encore
des projectiles, je tiens à vous signaler que cet
été il est fort probable que nous soyons absent
durant 2 mois, alors si un incident quelconque
viendrait à se produire chez nous, il y aurait sûrement
une relation à faire avec ces personnes qui ont
squatté le Domaine Charlot, de qu'on soit dans
leur collimateur, et que les mesures de sécurité
n'aurent pas été prises par les autorités de la ville
de Beussaleit.

Nous sommes âgés et pas dans de bonnes
conditions de santé et j'espère que cette lettre sera
mise en considération; car nous commençons à
regretter le fait de s'être manifesté par esprit de
civisme.

Alors où est la sécurité de Beussaleit:
Dans l'attente d'une réponse favorable à notre
demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le
Nain, nos salutations distinguées..

M^r Pellizoni